

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

Le Directeur général

Abidjan, le 26 décembre 2018

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

PAIEMENT DES IMPOTS

Le Directeur général des Impôts informe l'ensemble des contribuables que les caisses des Recettes des Impôts seront exceptionnellement ouvertes :

- le samedi 29 décembre 2018 de 08 heures à 16 heures ;
- le lundi 31 décembre 2018 de 08 heures à 16 heures.

A cet effet, il les invite à se rendre dans les Recettes des Impôts de leur lieu de rattachement, pour le règlement de leurs impôts.

Par ailleurs, le Directeur général rappelle **aux redevables de l'impôt foncier** qu'à titre exceptionnel, il leur est accordé un **abandon total des pénalités sur leurs arriérés d'impôts fonciers**, à condition de les régler avant le **31 décembre 2018**.

Il compte sur le civisme fiscal de tous les contribuables concernés.

OUATTARA Sié Abou